



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 octobre 2024

Budget 2025 : les lobbies des jeux d'argent en pleine offensive

Alors que le déficit de la Sécurité sociale pourrait atteindre 18 milliards d'euros, le Gouvernement avait initialement prévu dans le PLFSS 2025 un renforcement de la fiscalité sur les opérateurs de jeux d'argent et de hasard. Cependant, cette mesure a été exclue du projet, écartant ainsi une opportunité cruciale pour accroître les finances de l'Etat.

Addictions France déplore ce recul face aux pressions des intérêts privés et appelle à la réintroduction immédiate de la taxation initialement envisagée sur les jeux d'argent. Par ailleurs, l'association met en garde contre un amendement directement influencé par ces mêmes lobbies, visant à légaliser les casinos en ligne, une pratique connue pour accroître les risques d'addiction, en particulier chez les jeunes et les populations précaires.

Le secteur des jeux d'argent : un marché en pleine expansion, financé par l'addiction

En 2023, le rapport de l'Autorité nationale des jeux l'a confirmé : le marché des jeux d'argent ne cesse de croître atteignant un niveau record de 13,4 milliards d'euros de PBJ enregistré.

Les opérateurs intensifient chaque année leurs investissements marketing, atteignant, en 2024, 670 millions d'euros. Les stratégies agressives déployées ont pour objectif de capter l'attention des jeunes amateurs de sport. L'industrie du jeu mise sur des campagnes publicitaires massives, des parrainages et l'utilisation de personnalités publiques afin de normaliser le jeu et d'inciter au pari, sans tenir compte des risques pour la santé publique.

Ces tactiques exploitent les plus vulnérables déjà surexposés aux risques d'addiction. Alors que le gouvernement avait initialement envisagé d'instaurer une contribution spécifique sur les investissements publicitaires, en plus d'une harmonisation des prélèvements sociaux, il est regrettable qu'une telle mesure ne soit plus incluse dans le texte actuel.

Le danger de l'ouverture des casinos en ligne

Addictions France appelle aussi à la plus grande vigilance face au risque que fait peser un amendement déposé dans le cadre du budget 2025 par le parti de Droite Républicaine visant à autoriser l'ouverture des casinos en ligne. En effet, le risque d'addictions est deux fois plus élevé que dans les casinos dit « physiques ». En 2019, 41% du chiffre d'affaires des casinos physiques était issu des joueurs excessifs et des personnes à risques d'addiction. Ce chiffre est plus important pour les machines à sous, particulièrement addictives, qui pourraient être accessibles 24h/24h.

En promouvant auprès des parlementaires la légalisation des casinos en ligne, l'industrie du jeu souhaite attirer de nouveaux jeunes joueurs, avec des techniques marketing qui ont déjà fait leurs preuves pour les paris sportifs.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Par ailleurs, [l'amendement](#) déposé en commission des finances reprend des arguments phares des lobbies du secteur, notamment celui selon lequel « *pour la première fois depuis la création du secteur des jeux en ligne, le marché illégal des casinos en ligne a dépassé, en 2023, le marché légal des jeux en ligne* ». Cette fausse estimation, non sourcée, est très éloignée des chiffres de l'ANJ ([voir à ce sujet notre article de juillet 2024](#)), qui situe la part de l'offre illégale entre 5 et 11 %. Cette stratégie est également mobilisée par les lobbies de l'industrie du tabac, via la Confédération des buralistes, qui mobilise des arguments similaires basés sur des études biaisées.

Face à l'influence croissante de l'industrie des jeux d'argent, Addictions France appelle les parlementaires à une vigilance renforcée pour empêcher toute mesure de déréglementation du secteur.

À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

CONTACT :

Morgane MERAT | morgane.merat@addictions-fr.org | tél. : 06 12 77 95 90